



Syndicat National du Trésor

CAP Centrale des agents d'administration

17 décembre 2008

Déclaration liminaire des élus CGT

Force est de constater qu'en cette fin d'année 2008, la fusion DGI/DGCP et la création de la DGFIP initiée en avril 2008 ont entraîné une véritable régression dans la gestion du personnel du Trésor Public et du dialogue social.

La Direction Générale unique présentée sur les organigrammes et dans la propagande du Ministre n'est pour les élus en CAP centrale qu'un mythe au regard de l'incohérence de gestion et de l'impréparation des réunions. Alors que le dialogue social était insatisfaisant à la DGCP, les nouvelles pratiques en cours à la DGFIP n'améliorent en rien les choses, bien au contraire. A ce titre, les agents et les élus n'ont pas à payer les pots cassés d'une fusion improvisée au jour le jour.

De qui se moque-t-on lorsque vous transmettez sans explication aux organisations syndicales des fiches d'information plus que contestables? Dans ce méli-mélo de fiches, on trouve :

- Une fiche de compte-rendu sur le groupe de travail " mutations " du 24 novembre, en y interprétant la démarche CGT sans adjoindre la déclaration liminaire qui vous a été remise par ses représentants les groupes de travail perdent ainsi, toute crédibilité s'ils ne reprennent pas à minima un semblant de formalisme exigé pour les réunions paritaires
- Des fiches de bilan de la notation par filière, alors que nous sommes encore au Trésor Public en pleine campagne de traitement des dossiers de recours
- Un comparatif grossier du nombre de recours sur 3ans qui correspond en fait à une comparaison avec l'année 2005, année de mise en œuvre de l'évaluation/notation et qui vous le savez avait fait l'objet d'une campagne de recours initiée par la CGT en opposition à la réforme. Bien évidemment que dans de telles conditions le nombre de recours a baissé puisque l'année de référence est par nature exceptionnelle.

Par ailleurs, et dans le cadre de la CAP qui nous réunit aujourd'hui, la CGT demande, qu'en 2009, les CAP centrales ne soient plus présidées par des chefs de bureau qui sont partie prenante dans la gestion des dossiers mais par le directeur ou sous-directeur des ressources humaines. La CGT demande également à la Direction de rappeler aux notateurs qu'il n'est pas acceptable d'attribuer deux fois de suite une variation de note à +0,01 alors que la rotation positive doit permettre d'attribuer une bonification l'année suivante. En outre, la CGT condamne l'attitude du notateur final qui vise à abaisser la note attribuée par le notateur de premier degré sous prétexte de respect de l'enveloppe capital mois.

Mais que dire de l'e-mail émanant du Ministre en date du 5 décembre 2008 et adressé à tous les agents, sauf à dire qu'il s'agit là d'une véritable provocation ? Surtout après tous les beaux discours de M PARINI qui affirmait, il n'y a pas si longtemps, que la DGFIP n'était pas concernée par la réforme de la notation.

A bout de nerf dans les services avec les premiers SIP et DLU, les personnels apprennent par messagerie qu'ils seront soumis avec la PFR (Prime de Fonctions et de Résultats) à l'arbitraire le plus total en terme de notation avec un impact direct sur leur salaire.

Dans cette période de tensions manifestées par l'intersyndicale à la DGFIP et de la mobilisation Fonction Publique et interprofessionnelle du 29 janvier prochain, la CGT demande à l'administration l'ouverture de véritables négociations avec en face des responsables capables d'apporter des réponses autres que techniques.

Spécial CAP

Concernant l'e-mail du MINISTRE, le président de séance a indiqué qu'il n'était pas habilité à répondre. Pour obtenir de plus amples informations sur le sujet, les représentants du personnel ont la possibilité d'interpeller directement le Ministre.

Concernant la présidence de la CAP centrale, l'administration a proposé ironiquement de faire présider les séances par le Préfet ce qui montre au passage, à quel point les conditions du dialogue social en sont arrivées. Nous attendons bien évidemment, de la part de l'administration, des réponses qui soient respectueuses de notre mandat d'élu représentant les personnels. Notre demande sera vraisemblablement soumise à une sphère hiérarchique supérieure de la DGFIP.

En bref, au lieu de répondre à des questions légitimes posées par les représentants du personnel, l'administration préfère se retrancher derrière des commentaires malvenus dans une période de vives tensions dans les services.

Par ailleurs, aucune réponse n'a été apportée sur le reste des points abordés par la CGT, points qui intéressent directement les agents qui ont déposé des recours en notation. Dans ces conditions, les élus n'en resteront pas là et exigent qu'une suite soit réservée à leurs demandes.

Demandes de détachement dans le corps des AA du Trésor Public

Dans les deux dossiers à l'ordre du jour de cette CAP, les agents venant d'une collectivité locale et d'un établissement public demandaient un détachement sur le département de la Savoie et de la Haute-Savoie.

Sur ces départements, en présence de plusieurs inscrits sur le tableau des mutations pour convenance personnelle, la CGT a demandé des garanties sur le mouvement au 1^{er} avril 2009 pour les agents du Trésor concernés.

Résultat du vote

Pour : Administration - FO - CFDT - SUD -
CFTC - SE (Sans étiquette)
Abstention : CGT

L'administration n'ayant donné aucune garantie sur la mutation des agents du trésor inscrits pour ce département, la CGT s'est abstenue.

A la demande des élus CGT, l'administration a précisé que le poste sur le département de la Savoie serait proposé au mouvement spécifique sur poste au 1^{er} juillet 2009.

Demandes d'intégration dans le corps des AA du Trésor Public

Détachement de l'agent des Domaines :

La CGT a voté " pour " cette intégration car elle respecte le protocole de reclassement des agents des Domaines de la DGI vers la DGCP.

Résultat du vote

Pour : Administration- FO - CGT - CFDT - SUD -
CFTC - SE

Détachement d'un agent d'une autre administration :

Lors de la CAP d'accueil du 7 novembre 2007, la CGT avait voté " contre " la demande de détachement de l'agent proposée par l'administration compte tenu que des agents du Trésor étaient inscrits sur le tableau de mutation du département demandé.

La CGT a refusé de prendre part au vote afin de ne pas cautionner la décision prise par l'administration.

Résultat du vote

Pour : Administration-FO-CFDT-SUD-CFTC-SE
Refus de vote : CGT

Révisions de note ou appréciations au titre de l'année 2008

18 dossiers de recours en notation ont été examinés dont un dossier jugé irrecevable par l'administration :

- 3 dossiers notés à + 0,01 ont obtenu un relèvement de note à +0,02
- 1 dossier noté à +0,00 a obtenu un relèvement de note à + 0,02
- 1 dossier noté à +0,00 a obtenu un relèvement de note à + 0,01
- 11 dossiers sont restés inchangés.

Alors que la plupart de ces recours auraient dû recevoir une décision favorable de la CAP, l'administration continue à ne pas considérer la qualité des dossiers : elle se prononce de manière arbitraire et comme si tout était joué d'avance malgré le niveau important de la réserve de capital mois.

Plus particulièrement, les élus CGT ont demandé le report de l'examen d'un recours d'un agent de l'équipe de remplacement pour lequel le compte rendu de mission présenté n'a pas été servi par le chef de service. L'administration regrette la perte de l'original de ce compte rendu mais a refusé le report de l'examen du recours sans vouloir pour autant effectuer les recherches nécessaires.

L'examen d'un dossier a été reporté à la prochaine CAP. L'administration souhaite vérifier les éléments contenus dans le rapport du Trésorier Payeur Général.

Pour ce qui concerne le dossier jugé irrecevable, la CGT considère que la position de l'administration est largement contestable. En effet, il appartient aux membres de la CAP de juger le caractère de recevabilité au vu des éléments contenus dans le recours de l'agent, recours qui n'a pas été porté à la connaissance des représentants du personnel.

Résultat du vote

Administration (16 fois POUR)
FO (4 fois POUR, 2 abstentions, 10 fois CONTRE)
CGT (1 fois POUR, 15 fois CONTRE)
CFDT (0 fois POUR, 6 abstentions, 10 fois CONTRE)
SUD (0 fois POUR, 0 abstentions, 16 fois CONTRE)
CFTC (0 fois POUR, 5 abstentions, 11 fois CONTRE)
SE (5 fois POUR, 2 abstentions, 9 fois CONTRE)

Lorsque l'agent a eu satisfaction au niveau souhaité (appréciation et note chiffrée), notre vote a été positif. Dans le cas contraire, les élus CGT ont voté " contre ".